



INTERNATIONAL  
NUREMBERG  
PRINCIPLES  
ACADEMY

# Académie d'été de Nuremberg pour jeunes professionnel.le.s 2021

16-27 août 2021



## A propos de nous

L'Académie internationale des principes de Nuremberg (ou Académie de Nuremberg) est une fondation à but non-lucratif consacrée à la promotion du droit international pénal et des droits de l'Homme. Elle a été créée par la République fédérale d'Allemagne, l'État libre de Bavière et la Ville de Nuremberg en 2014. L'Académie de Nuremberg a son siège à Nuremberg, berceau du droit international pénal moderne, où se sont tenus, de 1945 à 1949, les Procès de Nuremberg contre les principaux criminels de guerre devant le Tribunal militaire international. Pour la première fois de l'histoire, un tribunal international a été investi de l'autorité nécessaire pour juger de la responsabilité pénale des plus hauts représentants d'un État dans des crimes relevant du droit international.

La fondation perpétue l'héritage des Procès de Nuremberg et des « principes de Nuremberg », les principes du droit international reconnus comme tels par le Statut du Tribunal de Nuremberg, ainsi que par le jugement de ce tribunal, et formulés par la Commission du droit international de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1950.

Consciente de cet héritage historique, l'Académie de Nuremberg apporte son soutien à la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux fondamentaux tels qu'ils ont été universellement reconnus, à savoir : le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime d'agression. L'Académie de Nuremberg travaille au soutien universel de l'application du droit international pénal ; elle promeut les principes de Nuremberg et l'état de droit, visant, par sa mission, à atteindre une paix durable par le biais de la justice, et à faire avancer les connaissances et développer les compétences de ceux menant les procédures juridiques relatives à ces crimes.

## Académie d'été de Nuremberg pour jeunes professionnel.le.s 2021

16-27 août 2021

Chers.chères participant.e.s à l'Académie d'été de Nuremberg pour jeunes professionnel.le.s 2021,

L'Académie internationale des principes de Nuremberg a le plaisir de vous accueillir pour la deuxième édition francophone de son Académie d'été de Nuremberg pour jeunes professionnel.le.s qui se déroulera à la suite de sa sixième édition anglophone. Au cours de ce cours d'été intensif de deux semaines, se réunissent des jeunes professionnel.le.s venant de pays en conflit ou sortant d'un conflit et de pays ayant une formation limitée ou inexistante en droit international pénal. Exceptionnellement cette année, le programme se déroulera en ligne.

L'Académie d'été de Nuremberg offre à de jeunes avocat.e.s, procureur.e.s, juges, praticien.ne.s du droit et chercheur.se.s une expérience inestimable, éducative et stimulante visant à acquérir ou approfondir leurs connaissances relatives aux aspects de procédure et de fond du droit international pénal. Guidé.e.s par des expert.e.s et des praticien.ne.s de renommée internationale, vous acquerrez des connaissances pratiques relatives aux enquêtes, poursuites et jugements des crimes internationaux fondamentaux.

Les sessions aborderont divers aspects du droit international pénal, tels que son histoire, les crimes fondamentaux, les modes de participation, les enquêtes et la stratégie des poursuites, le droit des victimes et la coopération internationale. La répression des crimes de violences sexuelles et basés sur le genre, le soutien aux poursuites devant les juridictions nationales et les défis actuels de la justice pénale internationale seront également abordés.

Ce programme vous dotera des connaissances et des compétences nécessaires pour comprendre et appliquer le droit international pénal dans votre pays, de ce fait assurant la promotion générale de la justice pénale internationale et des droits de l'homme dans le monde entier.

Vous serez 20 participant.e.s venant des pays suivants : Argentine, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Guinée, Madagascar, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Sénégal. Vous avez été soigneusement sélectionné.e.s parmi un groupe de plusieurs centaines de candidat.e.s. Une attention particulière a été portée aux jeunes professionnel.le.s issu.e.s de pays en conflit ou sortant de conflit.

Bienvenue à l'Académie d'été de Nuremberg 2021, nous vous souhaitons une expérience bénéfique et enrichissante !



## Programme

2	<b>Lundi 16 août 2021</b>	<b>Lundi 23 août 2021</b>	3
Temps d'apprentissage personnel 13:00-13:30  13:30-14:30 14:30-14:45 14:45-16:15  16:15-16:30	<b>Travail personnel (Moodle)</b> <b>Mot d'ouverture</b> Natacha Bracq <b>Session introductive (partage d'expérience)</b> <b>Pause</b> <b>Introduction au droit international pénal</b> Marc Perrin de Brichambaut <b>Débriefing</b>	Temps d'apprentissage personnel 13:30-13:35 13:35-15:05  15:05-15:20 15:20-16:50  16:50-17:00	
Temps d'apprentissage personnel 13:30-13:35 13:35-15:05  15:05-15:20 15:20-16:50 16:50-17:50 17:50-18:00	<b>Mardi 17 août 2021</b> <b>Travail personnel (Moodle)</b> <b>Accueil</b> <b>Crimes internationaux – 1<sup>ère</sup> Partie (crimes contre l'humanité et génocide)</b> Dov Jacobs <b>Pause</b> <b>Travail de groupe</b> <b>Discussion interactive en plénière</b> <b>Débriefing</b>	<b>Mardi 24 août 2021</b> Temps d'apprentissage personnel 13:30-13:35 13:35-15:05  15:05-15:20 15:20-16:20 16:20-17:20 17:20-17:30	
Temps d'apprentissage personnel 13:30-13:35 13:35-15:05  15:05-15:20 15:20-16:50 16:50-17:50 17:50-18:00	<b>Mercredi 18 août 2021</b> <b>Travail personnel (Moodle)</b> <b>Accueil</b> <b>Crimes internationaux – 2<sup>ème</sup> Partie (crimes de guerre et crimes sexuels et basés sur le genre)</b> Barbara Goy <b>Pause</b> <b>Travail de groupe</b> <b>Discussion interactive en plénière</b> <b>Debriefing</b>	<b>Mercredi 25 août 2021</b> Temps d'apprentissage personnel 13:30-13:35 13:35-15:05  15:05-15:20 15:20-16:50 16:50-17:50 17:50-18:00	
Temps d'apprentissage personnel 13:30-13:35 13:35-15:05  15:05-15:20 15:20-16:50 16:50-17:50 17:50-18:00	<b>Jeudi 19 août 2021</b> <b>Travail personnel (Moodle)</b> <b>Accueil</b> <b>Modes de responsabilité en droit international pénal</b> Alexis Demirdjian <b>Pause</b> <b>Travail de groupe</b> <b>Discussion interactive en plénière</b> <b>Debriefing</b>	<b>Jeudi 26 août 2021</b> Temps d'apprentissage personnel 13:30-13:35 13:35-15:05  15:05-15:20 15:20-16:50 16:50-17:50 17:50-18:00	
Temps d'apprentissage personnel 14:00-14:05 14:05-15:05  15:05-15:20 15:20-16:50  16:50-17:00	<b>Vendredi 20 août 2021</b> <b>Travail personnel (Moodle)</b> <b>Accueil</b> <b>Projection du documentaire – « La Paix à travers la Justice – l'héritage de Thomas Buergenthal » - suivie par un débat de groupe</b> Natacha Bracq <b>Pause</b> <b>Défis actuels de la justice pénale internationale</b> William A. Schabas <b>Débriefing</b>	<b>Vendredi 27 août 2021</b> Temps d'apprentissage personnel 13:30-13:35 13:35-15:05  15:05-15:20 15:20-16:45 16:45-17:15 17:15-17:30	



## Programme détaillé

4

Lundi 16 août 2021

Temps d'apprentissage personnel

**Travail personnel (Moodle)**

13:00-13:30

**Mot d'ouverture**

Natacha Bracq

13:30-14:30

**Session introductive (partage d'expérience)**

Natacha Bracq

14:30-14:45

**Pause**

14:45-16:15

**Introduction au droit international pénal**

Marc Perrin de Brichambaut

Depuis les procès de Nuremberg, le droit international pénal s'est cristallisé comme une branche distincte du droit international public. Lors de cette séance, les participant.e.s découvriront les principes fondamentaux du droit international pénal, ses objectifs et sa relation avec d'autres disciplines pertinentes, telles que la justice transitionnelle, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Cette séance offrira également aux participant.e.s un aperçu complet des principaux développements du droit international pénal, y compris la création de la Cour pénale internationale (CPI), d'autres grands tribunaux pénaux internationaux, de tribunaux hybrides et de mécanismes d'établissement des responsabilités, ainsi que leur impact sur la lutte contre l'impunité.

16:15-16:30

**Débriefing**

Natacha Bracq

5

Mardi 17 août 2021

Temps d'apprentissage personnel

**Travail personnel (Moodle)**

13:30-13:35

**Accueil**

Natacha Bracq

13:35-15:05

**Crimes internationaux – 1<sup>ère</sup> Partie (crimes contre l'humanité et génocide)**

Dov Jacobs

Cette séance traite de l'origine, de l'évolution et de la signification de trois des principaux crimes internationaux : les crimes contre l'humanité, le génocide et les crimes de guerre. Elle abordera également le cadre juridique international actuel concernant les crimes sexuels et basés sur le genre. Dans la première partie, les participant.e.s découvriront la portée des crimes contre l'humanité et du génocide, en abordant leurs éléments matériels et mentaux, ainsi que les actes sous-jacents. Un aperçu des similitudes, des différences et des chevauchements possibles entre les principaux crimes internationaux, les crimes ordinaires et le droit international coutumier sera proposé. Cette première partie abordera également des développements récents en la matière, notamment la proposition de Convention sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité. La deuxième partie se concentrera sur des questions similaires mais liées aux crimes de guerre. Elle proposera également une vue d'ensemble des crimes sexuels et basés sur le genre liés aux conflits de manière générale et de la manière dont ces crimes sont poursuivis en vertu du droit international pénal. Cette séance sera l'occasion de clarifier des terminologies clés telles que le « genre », la « violence sexuelle » et le « viol » et de mettre en lumière les obstacles au succès des enquêtes et des poursuites des crimes sexuels et basés sur le genre liés aux conflits.

15:05-15:20

**Pause**

15:20-16:50

**Travail de groupe**

16:50-17:50

**Discussion interactive en plénière**

Dov Jacobs

17:50-18:00

**Debriefing**

Natacha Bracq



**Mercredi 18 août 2021**

Temps d'apprentissage personnel

**Travail personnel (Moodle)**

13:30-13:35

**Accueil**

Natacha Bracq

13:35-15:05

**Crimes internationaux – 2<sup>ème</sup> Partie (crimes de guerre et crimes sexuels et basés sur le genre)**

Barbara Goy

15:05-15:20

**Pause**

15:20-16:50

**Travail de groupe**

16:50-17:50

**Discussion interactive en plénière**

Barbara Goy

17:50-18:00

**Débriefing**

Natacha Bracq

**Jeudi 19 août 2021**

Temps d'apprentissage personnel

**Travail personnel (Moodle)**

13:30-13:35

**Accueil**

Natacha Bracq

13:35-15:05

**Modes de responsabilité en droit international pénal**

Alexis Demirdjian

Les modes de responsabilité sont essentiels pour établir la responsabilité en droit international pénal, car ils permettent de faire le lien entre les crimes et les individus impliqués dans leur commission. Cette séance se concentre sur cette question et propose d'examiner l'interprétation des différents modes de responsabilité par les tribunaux ad hoc et la CPI, notamment les différentes formes de « commission », les formes de responsabilité pour faits d'autrui et la responsabilité du supérieur hiérarchique. Elle sera l'occasion pour les participant.e.s de développer une compréhension pratique des défis juridiques et des difficultés en matière de preuves pour l'établissement de liens entre les crimes et les accusés pour les affaires de criminalité conjointe.

15:05-15:20

**Pause**

15:20-16:50

**Travail de groupe**

16:50-17:50

**Discussion interactive en plénière**

Alexis Demirdjian

17:50-18:00

**Débriefing**

Natacha Bracq



Temps d'apprentissage personnel

**Travail personnel (Moodle)**

14:00-14:05

**Accueil**

Natacha Bracq

14:05-15:05

**Projection du documentaire – « La Paix à travers la Justice – l'héritage de Thomas Buergenthal » - suivie par un débat de groupe**

Natacha Bracq

Survivant de l'Holocauste et juriste, Thomas Buergenthal est un fervent défenseur du principe selon lequel les gouvernements et les individus doivent être tenus responsables des violations des droits humains. Le film montre la vie extraordinaire du juge Buergenthal et son influence sur les efforts de la communauté internationale visant à éduquer et responsabiliser les nouvelles générations de défenseurs afin que justice soit rendue pour les victimes et les survivant.e.s et que les coupables soient tenus responsables.

15:05-15:20

**Pause**

15:20-16:50

**Défis actuels de la justice pénale internationale**

William A. Schabas

L'année dernière a marqué le 70ème anniversaire des Principes de Nuremberg. La justice pénale internationale, et la CPI en particulier, continuent de faire face à de sérieux défis dans la lutte contre l'impunité. Pour réfléchir à certains de ces défis, cette séance aborde les problèmes clés auxquels la justice pénale internationale est aujourd'hui confrontée. Les participant.e.s auront l'occasion d'aborder la question de la compétence territoriale de la CPI, du critère de « manque de volonté » du Statut de Rome, de la notion de la « co-perpétration indirecte » et des crimes de guerre contre la population civile par un groupe armé non-étatique qui contrôle une partie du territoire. Cette séance fera également la lumière sur les développements les plus récents dans le domaine du droit international pénal. Les participant.e.s seront invité.e.s à partager leurs opinions sur les stratégies qui pourraient être utilisées pour résoudre les questions discutées.

16:50-17:00

**Débriefing**

Natacha Bracq

Temps d'apprentissage personnel

**Travail personnel (Moodle)**

13:30-13:35

**Accueil**

Natacha Bracq

13:35-15:05

**Procédure à la Cour pénale internationale**

Andrea Marrone

Pour bien comprendre comment le droit international pénal est effectivement appliqué devant les tribunaux internationaux, il est essentiel de comprendre les questions de procédure applicable aux différents stades de l'enquête et de la poursuite des crimes internationaux fondamentaux. Créée pour répondre aux crimes les plus atroces, la compétence de la CPI reste limitée matériellement, temporairement et géographiquement. Cette séance traite de la manière dont la Cour détermine qu'elle est compétente et qu'une affaire est recevable. Elle abordera les différentes étapes de la procédure, de l'ouverture d'une enquête aux réparations et appels, ainsi que les questions relatives aux différents participants et à leurs rôles dans la procédure.

15:05-15:20

**Pause**

15:20-16:50

**Coopération internationale**

Amady Ba

Pour remplir son mandat, la CPI s'appuie sur la coopération des États parties et des États non parties au Statut de Rome, ainsi que des acteurs non étatiques, tels que les Nations Unies, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales. Pour faire la lumière sur le régime de la CPI, cette séance revient sur les éléments de base de la coopération internationale avec la Cour et des principaux mécanismes nationaux d'entraide judiciaire. Elle se concentre sur le processus de facilitation de la coopération entre les autorités nationales et les différentes exigences en la matière, ainsi que sur le rôle des organisations internationales dans le renforcement de ce processus. Les participant.e.s seront également amené.e.s à discuter de différentes études de cas concernant la coopération et l'assistance juridique mutuelle afin de mettre évidence les défis auxquels la CPI est confrontée à cet égard.

16:50-17:00

**Débriefing**

Natacha Bracq



Temps d'apprentissage personnel

**Travail personnel (Moodle)**

13:30-13:35

**Accueil**

Natacha Bracq

13:35-15:05

**Soutien aux poursuites des crimes internationaux devant les tribunaux nationaux**

Catherine Marchi-Uhel

Dans le système de Rome, les États ont la responsabilité première d'enquêter et de poursuivre les crimes internationaux fondamentaux. Récemment, les systèmes juridiques nationaux se sont mis à jouer un rôle de plus en plus important dans la recherche des responsabilités concernant la commission de crimes internationaux. Cette séance donne un aperçu de la manière dont les crimes internationaux peuvent être poursuivis au niveau national. Parmi les principaux sujets abordés, les participant.e.s découvriront les différents fondements de la compétence. Cette séance sera aussi l'occasion de mettre en lumière le travail des mécanismes créés par les Nations Unies pour faciliter les enquêtes et poursuites de tels crimes, ainsi que les défis actuels rencontrés dans la poursuite des crimes de droit international et les développements les plus récents dans ce domaine.

15:05-15:20

**Pause**

15:20-16:20

**Travail de groupe**

16:20-17:20

**Discussion interactive en plénière**

Catherine Marchi-Uhel

17:20-17:30

**Débriefing**

Natacha Bracq

Temps d'apprentissage personnel

**Travail personnel (Moodle)**

13:30-13:35

**Accueil**

Natacha Bracq

13:35-15:05

**Enquêtes sur les crimes internationaux fondamentaux**

Jean-Jacques Badibanga

Après le renvoi d'une situation au Procureur de la CPI ou après que le Procureur a décidé de sa propre initiative d'ouvrir une enquête, la constitution d'un bon dossier dépend de la qualité des enquêtes et de la nature des éléments de preuve recueillis. Diverses difficultés peuvent survenir à cet égard. Cette séance se penche sur les procédures d'enquête et de collecte de preuves dans le cadre du droit international pénal, en mettant l'accent sur ce qui se passe à la CPI. Les participant.e.s seront confronté.e.s à la complexité et aux défis qui apparaissent lors de la conduite d'enquêtes et de la collecte de preuves, et découvriront, à l'aide d'exemples brefs, la façon dont les tribunaux internationaux ont pu aborder ces questions dans le passé.

15:05-15:20

**Pause**

15:20-16:50

**Travail de groupe**

16:50-17:50

**Discussion interactive en plénière**

Jean-Jacques Badibanga

17:50-18:00

**Débriefing**

Natacha Bracq



Temps d'apprentissage personnel

**Travail personnel (Moodle)**

13:30-13:35

**Accueil**

Natacha Bracq

13:35-15:05

**Stratégie en matière de poursuites**

Alice Zago

De nombreux facteurs clés doivent être pris en compte dans la préparation d'un procès, notamment la manière de développer une stratégie de poursuites efficace et les différentes approches à cet effet. Dans le but de clarifier ces questions, cette séance examine les stratégies et les étapes de la constitution d'un dossier de droit international pénal, en mettant l'accent sur ce qui se passe à la CPI.

Elle abordera notamment les questions de la définition de critères pour évaluer si une situation justifie une enquête, du processus d'élaboration d'une stratégie de poursuite et de la manière de sélectionner les preuves en fonction de cette stratégie de poursuite.

15:05-15:20

**Pause**

15:20-16:50

**Travail de groupe**

16:50-17:50

**Discussion interactive en plénière**

Alice Zago

17:50-18:00

**Débriefing**

Natacha Bracq

Temps d'apprentissage personnel

**Travail personnel (Moodle)**

13:30-13:35

**Accueil**

Natacha Bracq

13:35-15:05

**Le droit des victimes en droit international pénal**

Carine Pineau

Bien que le droit international pénal et la procédure pénale internationale n'aient pas mis l'accent, à l'origine, sur la participation des victimes, la CPI reconnaît les victimes comme des participantes à part entière aux procédures. Actuellement, les victimes jouent un rôle important dans les procédures de la CPI. L'article 68 du Statut de Rome, par exemple, explique comment les intérêts des victimes peuvent être représentés et protégés. L'article 75 du Statut de Rome prévoit ensuite, en cas de condamnation, des réparations pour les victimes. Explorant le rôle et le droit des victimes, cette séance aborde les questions de leur reconnaissance dans le Statut de Rome, de leur participation dans les procédures à la CPI et des réparations ainsi que les différents défis liés à ces questions.

15:05-15:20

**Pause**

15:20-16:45

**Examen**

16:45-17:15

**Evaluations**

17:15-17:30

**Allocution de clôture**

Natacha Bracq



## Biographies

14



**Natacha Bracq**

**Natacha Bracq** est responsable de la formation et du renforcement des capacités à l'Académie internationale des principes de Nuremberg. Elle est spécialisée en droits de l'homme, droit international humanitaire et droit international pénal. Avant de rejoindre l'Académie de Nuremberg, Madame Bracq a travaillé en tant qu'avocate au Barreau de Paris, Programme Lawyer en charge de la région MENA à l'Institut des droits de l'homme de l'International Bar Association (IBAHRI) et en tant que coordinatrice de projet pour Global Rights Compliance LLP (GRC). Elle a également travaillé devant divers tribunaux internationaux, y compris la Cour internationale de justice (CIJ) et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Madame Bracq a contribué à plusieurs publications, notamment *The African Court of Justice and Human and Peoples' Rights in Context* (C. Jalloh et al (eds), Cambridge University Press, Cambridge, 2019) et a publié un livre sur les conséquences de l'élévation du niveau de la mer sur le statut d'État.



**Marc Perrin de Brichambaut**

**Marc Perrin de Brichambaut** est juge à la Cour pénale internationale (CPI) depuis 2015. Il est un membre du Conseil d'Etat français depuis 1974 et a été nommé Conseiller d'Etat en 1992. Il a rempli différentes fonctions de haut niveau au sein du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère de la Défense en France ainsi qu'au sein du secrétariat des Nations Unies. En tant que Directeur des Affaires Juridiques du Ministère des Affaires Etrangères, il a dirigé la délégation française à la conférence de Rome et a signé le statut de Rome pour la France. De 2005 à 2011, il a été Secrétaire Général de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE). Il a enseigné le droit international public à Sciences-Po Paris.



**Dov Jacobs**

**Dov Jacobs** est un expert en droit international et droit international pénal, avocat de la défense à la CPI et au Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux des Nations Unies (Mécanisme) et fondateur de SILC, *Strategic International Legal Consulting*. Il est actuellement co-conseil de Mahamat Said à la CPI, et fait partie des équipes de défense de Laurent Gbagbo à la CPI et de Félicien Kabuga au Mécanisme. Monsieur Jacobs a également contribué à travers des Amici Curiae aux situations en Afghanistan et en Palestine à la CPI. Il est professeur adjoint de droit international public à l'Université de Leiden, professeur invité régulier dans plusieurs universités (dont Sciences Po et l'Université de Lille) et il a publié de nombreux articles dans le domaine du droit international et du droit international pénal. Ses recherches actuelles portent sur le droit international pénal et la procédure pénale internationale, le droit international public (en particulier la responsabilité des États) et la théorie du droit. Il est rédacteur en chef du *Leiden Journal of International Law*, président du comité du personnel de soutien aux avocats et membre du comité de formation de l'ICBA.

15



**Barbara Goy**

**Barbara Goy** est premier substitut du Procureur en appel auprès du Mécanisme. Avant de rejoindre le Mécanisme, elle a travaillé au Bureau du Procureur du TPIY (2003–2014). Madame Goy a étudié le droit en Allemagne et en France et est titulaire d'un doctorat en droit (Dr. iur.) de l'Université de Bonn (Allemagne), où elle a travaillé avant de rejoindre le TPIY. Madame Goy a participé à de nombreuses activités de renforcement des capacités nationales concernant la poursuite des crimes internationaux, y compris des crimes de violences sexuelles et est co-auteur du chapitre sur les modes de responsabilité dans le livre « Prosecuting Conflict-Related Sexual Violence at the ICTY ».



**Alexis Demirdjian**

**Alexis Demirdjian** est substitut du Procureur au sein du Bureau du Procureur de la CPI, membre du Barreau du Québec (2003), professeur adjoint à l'université de Stockton (New Jersey, Etats-Unis) enseignant le crime de génocide devant les tribunaux et cours internationales, et auteur du livre « The Armenian Genocide Legacy » (Palgrave, 2015). Il enseigne les modes de responsabilités depuis plusieurs années dans le cadre de programmes d'études.



**William A. Schabas**

**William A. Schabas** est professeur de droit international à la Middlesex University (Londres). Il est également professeur de droit international pénal et droit international des droits de l'homme à l'Universiteit Leiden, professeur émérite à Sciences Po Paris et Président honoraire du Irish Centre for Human Rights. Monsieur Schabas est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en histoire de l'University of Toronto et de LL.B., LL.M. et LL.D. de l'Université de Montréal, ainsi que de plusieurs doctorats honoris causa. Il est l'auteur de plus de 20 ouvrages sur les droits de l'homme et le droit international pénal. Monsieur Schabas a rédigé les rapports quinquennaux des Nations Unies de 2010 et 2015 sur la peine capitale. Il a également été membre de la Commission vérité et réconciliation de la Sierra Leone. Monsieur Schabas est officier de l'Ordre du Canada et membre de la Royal Irish Academy.



**Andrea Marrone**

**Andrea Marrone** est maître de conférences et a formé des fonctionnaires des Nations Unies, de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) et de l'Union Européenne. Il a été sélectionné comme consultant pour dispenser des formations au Conseil de l'Europe sur les questions de droits de l'homme et d'État de droit. Depuis 2004, Monsieur Marrone travaille au sein du Bureau du Procureur de la CPI. En 2016, il a travaillé pour Cordaid, une agence de développement et d'aide humanitaire, en tant qu'expert sécurité et justice. Il possède une vaste expérience professionnelle dans le domaine de la coopération au développement et de la consolidation de la paix dans de multiples situations de pays en conflit et post-conflit. Monsieur Marrone est titulaire d'un doctorat en droit international public de l'Université de Leiden.



**Amady Ba**

**Amady Ba**, juge sénégalais « hors hiérarchie » du Conseil supérieur de la magistrature, travaille depuis mars 2008 à la CPI, en tant que chef de la coopération internationale au Bureau du Procureur. Il a obtenu son diplôme de la faculté de droit de Dakar en 1983, son titre de magistrat en 1985, puis a achevé sa formation à l'École nationale française de la magistrature. Devenu Directeur du Centre de Formation Judiciaire (CFJ) à Dakar en 1997, Monsieur Ba a dispensé une formation judiciaire approfondie aux niveaux national et international, renforçant ainsi les partenariats techniques et financiers entre les pays africains et occidentaux. En 2002, il a été nommé à l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD) à Rome. Suite à la mise en place de projets visant à renforcer la justice, l'état de droit et la bonne gouvernance dans les pays en développement, il est devenu chef du département français de la formation et de l'assistance technique lui permettant de promouvoir les actions de l'OIDD dans le monde. Depuis le début de sa carrière, Monsieur Ba a toujours été proactif dans le domaine de la formation judiciaire et de la coopération judiciaire internationale.



**Catherine Marchi-Uhel**

**Catherine Marchi-Uhel** est à la tête du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables (M3I), créé par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 décembre 2016. Elle possède une vaste expérience dans le domaine judiciaire et dans la fonction publique, y compris aux Nations Unies et dans le droit pénal, la justice transitionnelle et les droits de l'homme. Depuis 2015, elle est la médiatrice pour le Comité du Conseil de sécurité concernant Daech, Al-Qaïda et les personnes, groupes, entreprises et entités associés. Elle était auparavant juge en France et juge international à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. Elle a été juriste hors classe et chef du service juridique des Chambres au TPIY et a également occupé des fonctions juridiques au Ministère français des affaires étrangères et dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies.



**Jean-Jacques Badibanga**

**Jean-Jacques Badibanga** a commencé sa carrière en exerçant le métier d'avocat au sein du Barreau de Bruxelles. En 1998, il rejoint Avocats Sans Frontières-Belgique (ASF). Nommé Chef de Mission ASF au Rwanda, Maître Badibanga a pour mission d'assister les autorités locales dans la gestion des procès du génocide, la formation des magistrats, et le fonctionnement de l'aide judiciaire légale. En 2001, il a été promu au poste de Directeur des projets Afrique d'ASF avec pour mandat le développement des activités dans la région des Grands Lacs. En 2004, Maître Badibanga rejoint la Division des enquêtes au sein du Bureau du Procureur de la CPI, où il est chargé de diriger l'enquête sur la crise qu'a connue la République Centrafricaine en 2002-2003. A l'issue de l'enquête, Maître Badibanga rejoint la Division des poursuites où finalement en sa qualité de premier substitut du Procureur, il a conduit l'accusation et le réquisitoire dans le procès contre Jean-Pierre Bemba. Maître Badibanga est toujours premier substitut du Procureur à la CPI, et il supervise une nouvelle enquête.



**Alice Zago**

**Alice Zago** travaille en tant que substitut du Procureur à la CPI. Elle exerce dans le domaine des droits de l'homme et du droit international pénal depuis près de 19 ans. Son expérience professionnelle comprend des enquêtes et des poursuites dans plusieurs pays d'Afrique, d'Amérique latine et centrale, et d'Asie. Elle parle couramment l'espagnol, le français et l'anglais. Madame Zago est titulaire d'un master d'*Harvard Law School* et a travaillé à New York et à Bruxelles en tant que consultante en droit international auprès des Nations Unies et d'institutions européennes. Elle a figuré dans des documentaires et des publications sur la CPI et a participé en tant qu'expert à des panels pour diverses ONG et institutions académiques, notamment l'Académie internationale des principes de Nuremberg.



**Carine Pineau**

**Carine Pineau** est titulaire d'un doctorat en droit international de l'Université Aix-Marseille III (France). Sa thèse porte sur : « Le procès équitable devant la Cour pénale internationale » (2014). De 2011 à 2015, elle a travaillé en tant qu'assistante juridique auprès des représentants légaux des victimes dans l'affaire Bemba à la CPI. Madame Pineau a travaillé à différents titres au Bureau du Procureur, au Bureau du conseil public pour les victimes, à la Section de la participation des victimes et des réparations de la CPI. Elle est actuellement juriste adjointe/greffière d'audience au sein du Greffe de la CPI.

© Académie internationale des principes de Nuremberg, 2021

**Académie internationale des principes de Nuremberg**

Bärenschanzstrasse 72, 90429 Nuremberg, Germany

Phone: + 49 911 148977-0

E-Mail: [info@nurembergacademy.org](mailto:info@nurembergacademy.org)

[www.nurembergacademy.org](http://www.nurembergacademy.org)



[www.nurembergacademy.org](http://www.nurembergacademy.org)



#NueSumAc